

*A l'attention de :* Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Direction Départementale des Territoires  
50 Boulevard de Lyon  
02 011 LAON Cedex

Objet : Enquête publique – Observations – Société ROCKWOOL

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et à l'arrêté du 18 septembre 2020 prescrit par Monsieur le Préfet de l'Aisne, vous êtes chargé de recevoir et d'étudier les observations et les propositions réalisées en lien avec la demande de la Société Rockwool qui vise à exploiter une usine de fabrication de laine de roche sur le territoire des communes de Courmelles et de Ploisy, d'une part, et à construire un site industriel de 22 233m<sup>2</sup> autour de la laine roche qui en permettrait, tel que le présente le projet, la fabrication de 115 000 tonnes par an ainsi que le broyage des déchets de ce type de matériau, d'autre part.

Ainsi dans la mission qui vous est confiée, je me permets de porter à votre connaissance les quelques éléments d'appréciation qui sont les miens non seulement en tant que Conseiller Communautaire Délégué de GrandSoissons Agglomération en charge de l'économie, de la stratégie numérique, du smart territoire et de l'enseignement supérieur et en tant que vice-Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Soissonnais et du Valois en charge de la transition écologique, mais aussi en tant qu'habitant dans une commune rurale du Soissonnais, Serches (02 220 – 316 habitants) au sein de laquelle j'ai l'honneur et la responsabilité d'occuper les fonctions de Maire depuis juillet dernier.

Ces récentes fonctions d'élus me permettent notamment de m'inscrire dans la lignée et la grande bienveillance de tous les élus du Soissonnais qui au cours des derniers mois, voire des derniers mandats, ont œuvré pour développer une stratégie dans le développement économique du territoire. Celle-ci se traduit notamment par les différentes délibérations sur le sujet prises en Conseil Communautaire - et adoptées à l'unanimité - que ce soit bien évidemment la dernière en date du 21 novembre 2019 sur la vente d'une surface foncière située sur la zone du parc d'activité « Le Plateau », mais également les moins récentes, et notamment celle en date du 07 décembre

2006 où les élus prenaient déjà - à l'aube d'une crise économique mondiale sans précédent - une décision majeure dans le développement économique du Soissonnais en autorisant l'implantation de la Société Rockwool sur la même zone d'activité.

Ce projet de la Société Rockwool, tel qu'il est présenté dans le dossier d'enquête publique mis à disposition et accessible à tous notamment par le site internet des Services de l'Etat dans l'Aisne, se présente aujourd'hui pour le Soissonnais comme une étape-clé indispensable dans la course à la réindustrialisation du territoire. En effet sur le Soissonnais, les trente dernières années ont plus souvent été associées à des fermetures de grands sites industriels avec pour beaucoup d'entre elles le départ de fleurons dont le rayonnement national et européen n'était plus à prouver. Au-delà des chiffres, c'est surtout les difficultés humaines et sociales qui sont engendrées naturellement par ces fermetures, la misère des familles éprouvées par les licenciements, les drames humains, parfois même jusqu'aux plus tragiques d'entre eux. La démarche de la Société Rockwool à vouloir s'implanter sur le Soissonnais montre que la stratégie de développement économique menée ses dernières années commence à porter ses fruits. Ainsi, notre territoire perdrait énormément en attractivité en ne laissant pas s'implanter dans les conditions présentées dans ce dossier la Société Rockwool : cela enverrait notamment une image négative du Soissonnais hautement préjudiciable à l'attention des investisseurs qui privilégieraient naturellement d'autres territoires pour se développer. A travers la construction de ce site industriel et son exploitation sur le parc d'activité « Le Plateau », reconnu pour ses nombreux avantages géographiques et logistiques ainsi que pour sa qualité environnementale et paysagère – ce qui lui a récemment permis d'être labellisé par l'état « site industriel Clé-en-main » –, c'est en fait tout le territoire soissonnais qui réapparaît aux yeux de futurs industriels potentiels. Mais surtout, c'est la possibilité pour des centaines de familles de renouer avec des jours meilleurs : Pour les plus touchés par le contexte économique local, ce projet peut être synonyme de retour à l'emploi grâce aux créations d'emplois directs et indirects liés à la construction de ce complexe industriel et à son exploitation, avec pour le groupe Rockwool la réputation d'une société qui porte une importante attention sociale à ses salariés ; Et pour tous, cette implantation sera source de recettes fiscales non négligeables à l'attention des collectivités (Mairie, Agglomération, Département) qui seraient alors à même d'investir pour transformer, embellir et équiper le territoire en favorisant le bien vivre ensemble.

En terme de transition écologique, on ne peut qu'être sensible à l'implantation d'un site industriel comme celui qui est proposé dans ce dossier. En effet, le groupe a pour cœur de métier la fabrication de produits isolants en laine de roche, transformés à partir de basalte, une roche naturelle née de l'activité volcanique. Cet isolant thermique et phonique, parfois utilisé en protection contre l'incendie, est un véritable outil indispensable dans le secteur du bâtiment en neuf comme en rénovation, avec l'avantage d'être recyclable à l'infini. Ainsi, les fabrications réalisées par la société Rockwool présentent un intérêt fondamental dans la rénovation énergétique

des bâtiments, un enjeu majeur pour réduire la consommation des énergies qui est devenue une priorité nationale avec l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050. En utilisation quotidienne, ce matériau est bien évidemment en concurrence avec d'autres isolants naturels existants qui présentent tous, comme la laine de roche, des atouts indéniables mais aussi des contraintes majeures. La laine de roche présente un avantage non négligeable pour le particulier, notamment en terme de rapport qualité-prix pour une rénovation thermique, notamment en comparaison avec d'autres isolants naturels, qui pour certains imposent en plus une empreinte agricole importante au détriment de la filière agro-alimentaire. Cependant pour les isolants thermiques comme pour d'autres secteurs, la solution consensuelle et réaliste réside plutôt dans un développement de chacune des filières, y compris donc celle de la laine de roche.

Sur le plan environnemental, l'exploitation d'un tel site industriel peut être source d'inquiétude. Il est évident que personne ne souhaite empoisonner l'air, la terre ou encore l'eau de son territoire, ni pour soi, ni a fortiori pour ses enfants. Les experts en charge de la question environnementale de ce dossier présentent un rapport particulièrement détaillé, et complété par une actualisation de l'avis initialement déposé. Sur ces questions spécifiques et hautement techniques, il convient de faire confiance à l'Etat qui non seulement compte dans ses fonctionnaires des personnes compétentes pour émettre un avis sur la qualité et la prise en compte des réponses aux questions environnementales amenées par ce projet, mais aussi qui dispose d'un arsenal de normes environnementales suffisamment exigeantes pour être un gage de sécurité. Je prends naturellement note de la modélisation des rejets pour caractériser les émissions atmosphériques du projet qui conclut que « les concentrations atteintes seront faibles » et je reste vigilant comme la mission régionale d'autorité environnementale sur les points du dossier qui restent à compléter, notamment sur l'impact des zones naturelles et de la biodiversité, et sur le suivi de la qualité de l'air du secteur au cours de l'exploitation. En l'état et malgré une vigilance naturelle, je fais confiance aux services de l'Etat et aux sachants qui ont eu à travailler sur la question environnementale de ce dossier et je reprendrai la citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants* ».

Je reste bien évidemment attentif aux évolutions et aux suites qui seront données à ce dossier, qui me semble être en l'état une chance pour notre territoire non seulement à travers lui, mais aussi à travers tous les projets futurs qu'il amènera inévitablement par son attractivité et son rayonnement.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Loïc LALYS



